

Tarifs & Bourses – Année civile 2018

> Tarifs élèves 2018 (votés en Conseil d'Administration et valables jusqu'au 31/12/2018)

	Prix de la journée	Janvier – Mars 50j	Avril – Juillet 56j	Septembre – Décembre 70j	TOTAL 176j
Demi-pension forfait 5j	3.04 €	152 €	170.24 €	212.80 €	535.04 €
Internat forfait 5j	8.21 €	410.50 €	459.76 €	574.70 €	1444.96 €
Ticket repas à l'unité			4.04 €		4.04 €

L'inscription à la demi-pension ou à l'internat se fait pour l'année scolaire sur un **FORFAIT 5 JOURS UNIQUEMENT**.

Suite à l'inscription, une carte d'accès à l'établissement et au self est remise à la rentrée scolaire. En cas de renouvellement, elle sera facturée 5€.

Pour les internes, si l'élève n'est pas hébergé dans l'établissement pendant son stage, alors la période concernée est déduite de la facture de cantine. Dans le cas contraire, il faudra au préalable prévenir l'intendance par écrit.

> Bourses (versées trimestriellement : début janvier, début avril et mi-juillet)

	Bourses	Prime d'équipement (versée une seule fois au cours de la scolarité)	Entrée en Terminale	Echelon	Montant
Montant annuel	49.86 €/part	341.71 €	217.06 €	1	432.00
3 ^{ème} Prépa Pro	X			2	531.00
2 nd tertiaire	X			3	627.00
2 nd industrielle	X	X (sous réserve)		4	723.00
1 ^{ère} (ttes sections)	X			5	819.00
Term (ttes sections)	X		X	6	918.00
MLDS	X				

Ces montants sont annuels et donnés à titre indicatif sur les données connues au 11/04/2018

La prime d'internat n'est versée qu'aux élèves internes et boursiers (258 €/an). Ce versement se fait trimestriellement soit 86 €.

Pour les futurs élèves de **3^{ème} Prépa Pro** et **MLDS**, la demande de bourses (boursiers & non-boursiers de 2018-2019) est **habituellement** à faire en septembre.

Pour les **élèves de 3^{ème} arrivant en 2nd** (même si vous ne connaissez pas encore votre orientation) et les **lycéens non-boursiers** souhaitant déposer une **demande de bourses pour l'année scolaire 2018-2019**, cette demande est à faire auprès de votre collège ou lycée jusqu'au **20/06/2018 (délai de rigueur national)**. **Soit par dossier papier ou via le service bourse en ligne depuis le portail « Scolarité service » accès par Toutatice ou France Connect**

Pour + d'infos : <http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres.html>

Pour les **lycéens déjà boursiers** arrivant au LP, merci de faire votre demande de transfert de bourses dans votre établissement d'origine ou auprès de votre DSDEN (du Finistère pour la Bretagne).

> Tarifs des BP préparateurs en pharmacie (UFA) et des soliers (GRETA) :

Pour ces élèves, le tarif (au repas) est de 3.88 €.